

**Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq  
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du  
lundi 27 novembre 2017**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le **27 novembre 2017 à 20 heures 30**, sous la présidence de Francis **CHESNÉ**.

**PRÉSENTS** : Francis **CHESNÉ**, Jean-Denis **LIMOSIN**, Céline **FELICETTI-LIMOSIN**, Philippe **BASILE**, Micheline **BENOIT**, Benjamin **THURET**, Francis **ISTE**.

**REPRÉSENTÉS** : Delphine **LAQUAY** par Micheline **BENOIT**, Christian **DUGUÉ** par Francis **CHESNÉ**.

**EXCUSÉ** :

**ABSENTS** : Ludovic **MICHON**, Carmen **LEMONNIER**, Martial **FRET**.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu du 30 juin 2017.

2. Délibérations :

- Autorisation engagement investissement 25%.
- Nomination d'un membre du SDESM.
- Nomination d'un représentant du RPI et Syndicat des collègues.
- Indemnité au comptable de la commune.
- Demande de Subvention dans le cadre de la D.E.T.R

3. Informations et questions d'actualité

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : *Micheline BENOIT*

## **1°) Approbation du compte rendu du 30 juin 2017.**

Monsieur le Maire fait la lecture du compte rendu, il invite le Conseil à se prononcer sur celui-ci.

*Le compte rendu est soumis au vote.*

*Adopté à l'unanimité des Membres présents ou représentés.*

## **2°) Délibérations**

***Autorisation d'engager et de liquider les dépenses à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget 2017 pour le premier trimestre 2018 dans l'attente du vote du budget général 2018***

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour faciliter le fonctionnement de la Collectivité sur le premier trimestre 2018, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'Investissement, au Budget général, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ayant souligné l'opportunité de cette délibération pour le bon fonctionnement de la Collectivité pendant le premier trimestre 2018 et dans l'attente du vote du Budget par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire détaille le montant des crédits concernés conformément au document annexé au présent extrait conforme.

Monsieur le Maire invite alors le Conseil à se prononcer sur cette autorisation, rappelant que le contrôle des crédits budgétaires s'effectue au niveau du chapitre, et donc le cas échéant, au niveau de l'opération, compte tenu du mode de vote du Budget.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,***

I. Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement du Budget général, sur le premier trimestre 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, conformément à l'annexe la présente délibération ;

Chapitre	Libellé	Budget 2017	Montant
21	Immobilisation corporelles	84 400,00 €	21 100,00 €
23	Immobilisation en cours	299 000,00 €	74 750,00 €

II. Prévoit l'inscription des crédits correspondants au Budget 2018 du Code général, dès lors qu'un engagement aura été réalisé ;

## ***Nomination d'un membre du S.D.E.S.M***

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCCL-2013-31 du 18 mars 2013 portant création du Syncicat Départemental des Energies de Seine et Marne ((SDESM),  
Considérant les statuts du SDESM et plus précisément l'article 9.2.1: "les conseils municipaux des communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant"

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Jean-Michel CAILLIER en tant que délégué et qu'en application des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M), il y a lieu d'élire un délégué afin de le remplacer et un suppléant.

***Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,***

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Est élu (e) s comme délégué (e) s titulaire (s) :

- Madame Carmen LEMONNIER - 20 B rue de la Julienne - 77440 VENDREST

Est élu(e) s comme délégué (e) s suppléant (e) s :

- Monsieur Benjamin THURET - 3 route de Vendrest - 77440 VENDREST

Dorénavant les représentants de la Commune sont :

Délégué (e) s titulaire (s) :

- Monsieur Francis CHESNÉ - 2 rue de la Recette -77440 VENDREST
- Madame Carmen LEMONNIER - 20 B rue de la Julienne - 77440 VENDREST

Délégué (e) s Suppléant (e) s:

- Monsieur Benjamin THURET - 3 route de Vendrest - 77440 VENDREST

### ***Nomination d'un délégué du Regroupement Pédagogique Intercommunal***

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Anouck UGARTE MENDIA en tant que déléguée et qu'en application des statuts du Regroupement Pédagogique Intercommunal , il y a lieu d'élire un délégué titulaire afin de la remplacer, et un suppléant.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire,***

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil Municipal,***

***Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,***

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Est élu (e) s comme délégué (e) s titulaire (s) : Monsieur Francis CHESNÉ

Est élu(e) s comme délégué (e) s suppléant (e) s : Madame Céline FELICETTI-LIMOSIN

Dorénavant les représentants de la commune sont :

Délégué (e) s titulaire (s) : Madame Micheline BENOIT et Monsieur Francis CHESNÉ

Délégués (e) s suppléant (e) s : Madame Céline FELICETTI-LIMOSIN et Ludovic MICHON

### ***Nomination d'un représentant du Syndicat des Collèges***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires,

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Gisèle ARMANASCHI en tant que déléguée et qu'en application du Syndicat des Collèges , il y a lieu d'élire un délégué afin de la remplacer.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire,***

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil Municipal,***

***Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,***

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire.

Est élu (e) s comme délégué (e) s titulaire (s): Madame Micheline BENOIT

Dorénavant les représentants de la Commune sont :

Délégué (e) s titulaire (s): Madame Micheline BENOIT et Monsieur Martial FRET

## ***Indemnité au comptable de la Commune***

Monsieur le Maire expose que l'arrêté du 16 décembre 1983 donne la possibilité d'accorder aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés de fonction de receveur des communes et établissements publics locaux, fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil.

Cette indemnité annuelle est calculée sur la base de la moyenne des dépenses budgétaires des trois derniers exercices clos.

Cette indemnité est assujettie aux prélèvements obligatoires (CSG/RDS 8%) du montant brut.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire,***

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil Municipal,***

***Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,***

Considérant le changement de comptable en début d'année 2017. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'attribuer à Madame Nadine TAMIC, comptable de la Commune, une indemnité de conseil et de budget au taux maximum calculée sur la base de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des trois derniers exercices clos.

Cette décision est valable pour la durée du Mandat mais peut-être modifiée par une délibération ultérieure.

## ***Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R***

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander une subvention dans le cadre de la D.E.T.R. pour le projet concernant le prolongement de l'aménagement et l'accessibilité de la rue des Écoles de Vendrest jusqu'au stade (2ème tranche) soit pour un montant de 91379,75 HT (devis Eiffage) .

***Où l'exposé de Monsieur le Maire,***

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil Municipal,***

***Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,***

Approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire, maître d'oeuvre, son échancier et l'autorise à solliciter auprès de Monsieur le Sous-Préfet, la subvention DETR.

Il précise qu'une demande de subvention a été sollicitée dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural 2017.

## ***Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R***

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander une subvention dans le cadre de la D.E.T.R. pour le projet d'enfouissement rue du Moulin à Vent concernant les réseaux aériens basse tension, éclairage public, et communications électroniques, le montant des travaux est estimé à 116 639,00 € TTC (Convention S.D.E.S.M).

***Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,***

***Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,***

Approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire, maître d'oeuvre, son échancier et l'autorise à solliciter auprès de Monsieur le Sous-Préfet, la subvention DETR.

### ***3°) Informations et questions d'actualité***

#### **- ONF Office national des forêts**

En 2017-2018 il n'y aura pas d'attribution de coupes de bois pour les particuliers, néanmoins il est prévu pour l'année 2018-2019.

#### **- Repas d'automne**

Monsieur le Maire informe le Conseil que cette année tout s'est bien passé lors du repas d'automne : le repas était excellent, un fond musical a permis aux gens de discuter pendant le repas et quelques pas de danse ont clôturé ce moment convivial.

#### **- Distribution colis des anciens**

Monsieur le Maire et 3 Conseillers se proposent pour faire la distribution. Il reste à trouver une date qui leur convienne semaine 50 ou 51 le mardi de préférence.

#### **- Travaux sur la commune**

##### **- rue des Écoles**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la rue des Ecoles a été entièrement refaite ( les trottoirs, la rue, la signalisation ) ainsi que la cour de l'école. C'est travaux ont été réalisés par la société Eiffage, qui a offert le marquage au sol des deux marelles, les places de stationnement, et la signalisation au sol rue de Mousseau.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que des travaux dans la classe de Châton ont été effectués (faux plafond, peintures, électricité).

### **- Remplacement des tilleuls Aire de jeux**

Monsieur le Maire informe aux Conseillers que les arbres ont été remplacés.

### **- Demande de devis pour aménager le talus du cimetière**

Monsieur le Maire informe aux Conseillers qu'un devis a été demandé pour l'engazonnement partiel de l'allée, pour la plantation de plantes couvre sol sur le talus ainsi pour réduire l'usage des pesticides.

### **- Arbre de Noël**

Cette année l'arbre de Noël et la distribution des cadeaux par le père Noël  
à lieu le **samedi 09 décembre à 10h30.**

Monsieur le Maire a demandé aux Conseillers si il y avait des volontaires pour emballer les jouets de Noël.

Céline FELICETTI-LIMOSIN demande si il y aura un spectacle, Monsieur le Maire répond que non, la formule du matin avec quelques collations a été appréciée l'année dernière et il propose de faire la même chose. Ce qui est accepté par le Conseil.  
Monsieur le Maire a demandé à Francis ISTE de faire le père Noël il a accepté.

### **- Eclairage public**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un devis de réparation a été demandé à la société Eiffage suite à leur intervention sur les deux points lumineux situés au n°20/22 rue de la Forge à Châton, ainsi que le lampadaire de Rademont sur lequel il manque le foyer.

## **4°) Questions Orales**

- Céline FELICETTI-LIMOSIN demande pour la pose d'un miroir à l'angle de la rue de la Recette et rue de la Julienne.  
Souhaite également le remplacement des décorations de Noël extérieurs pour l'année prochaine.
- Micheline BENOIT demande le remplacement du chariot de ménage à la salle des fêtes.

La séance est levée à 22h15.